

Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2022



BUDGET PRIMITIF 2022

Partie 1 : le budget 2022 : les grands équilibres

Partie 2 : Les principales politiques publiques

Partie 1 : le budget 2022 : les grands équilibres



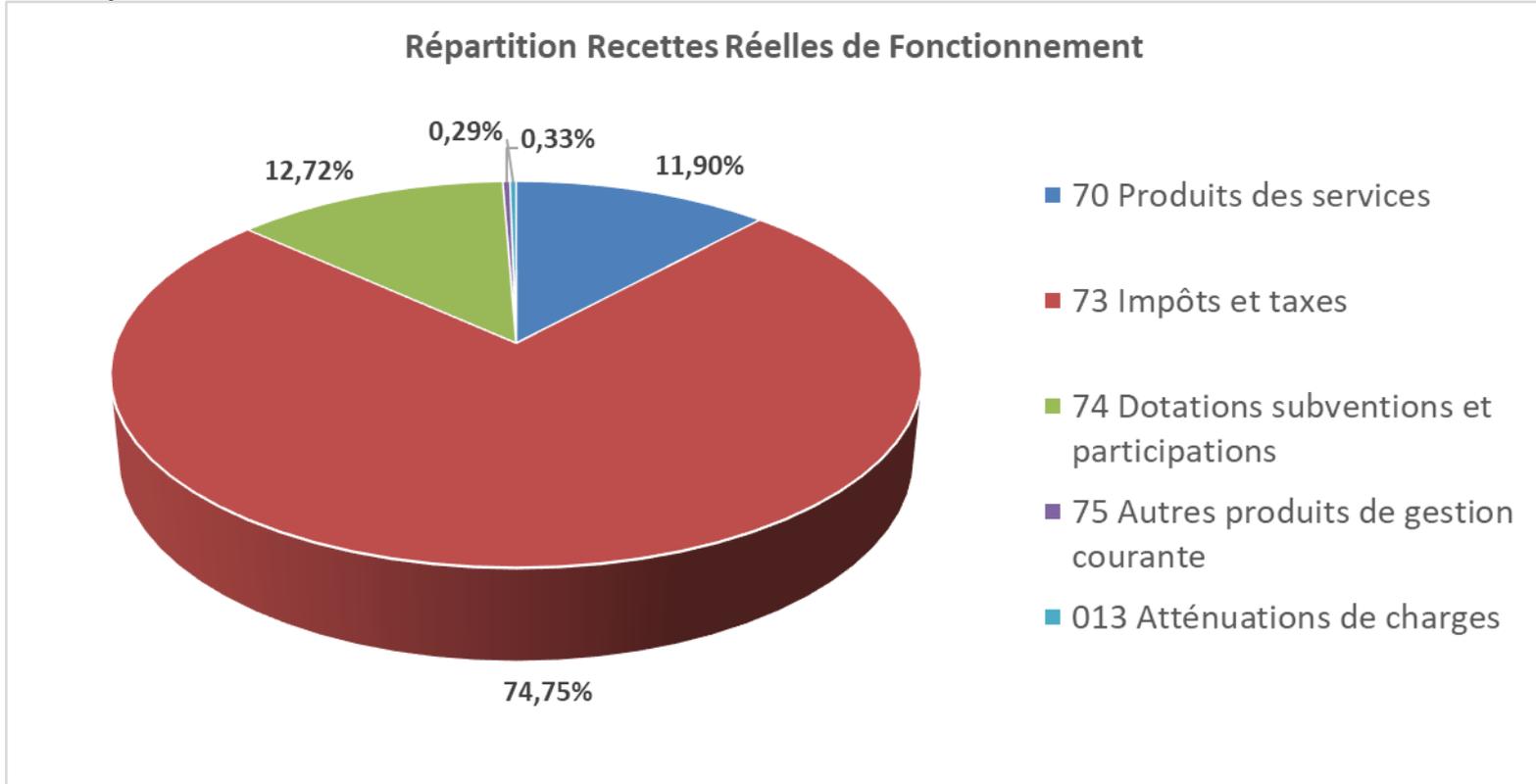
L'équilibre général du BP

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021 reporté		5 335 553.18 €
Prévisions 2022	12 934 054,64€	12 171 950.00 €
Virement à la section d'investissement	4 573 448.54 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	17 507 503.18 €	17 507 503.18 €
Solde d'investissement 2021 reporté	0,00 €	3 242 453.32 €
Affectation du résultat 2021		0,00 €
Reports de crédits	981 450.56 €	0,00 €
Prévisions 2022	9 301 946.30 €	7 040 943.54 €
TOTAL INVESTISSEMENT	10 283 396.86 €	10 283 396.86 €
TOTAL GENERAL	27 790 900.04 €	27 790 900.04 €

Rappel : le budget doit être présenté en équilibre en dépense et en recettes. Il prend en compte le résultat des années antérieures et en génèrera à nouveau en fin d'exercice.



Section de fonctionnement : les recettes – présentation par chapitre



Recettes réelles de fonctionnement : 11,96 M€

Rappel : en application de la norme comptable M14, le budget de la Ville est présenté par chapitre.

✓ Section de fonctionnement : recettes

Recettes réelles de fonctionnement : présentation par typologie. Total des recettes réelles de fonctionnement : 11,96 M€

Principales recettes de fonctionnement BP 2022



✓ Section de fonctionnement : recettes

✓ Focus sur la fiscalité : une stabilité des taux confirmée

Nature des taxes	Taux 2021	Taux 2022	Taux moyens de la strate*	Taux moyens SQY
Taxe d'habitation**	18,17 %	18,17 %	16,68%	13,30%
Foncier bâti	17,87%	17,87%	22,56%	19,51%
Foncier non bâti	105,27%	105,27%	53,13%	88,61%

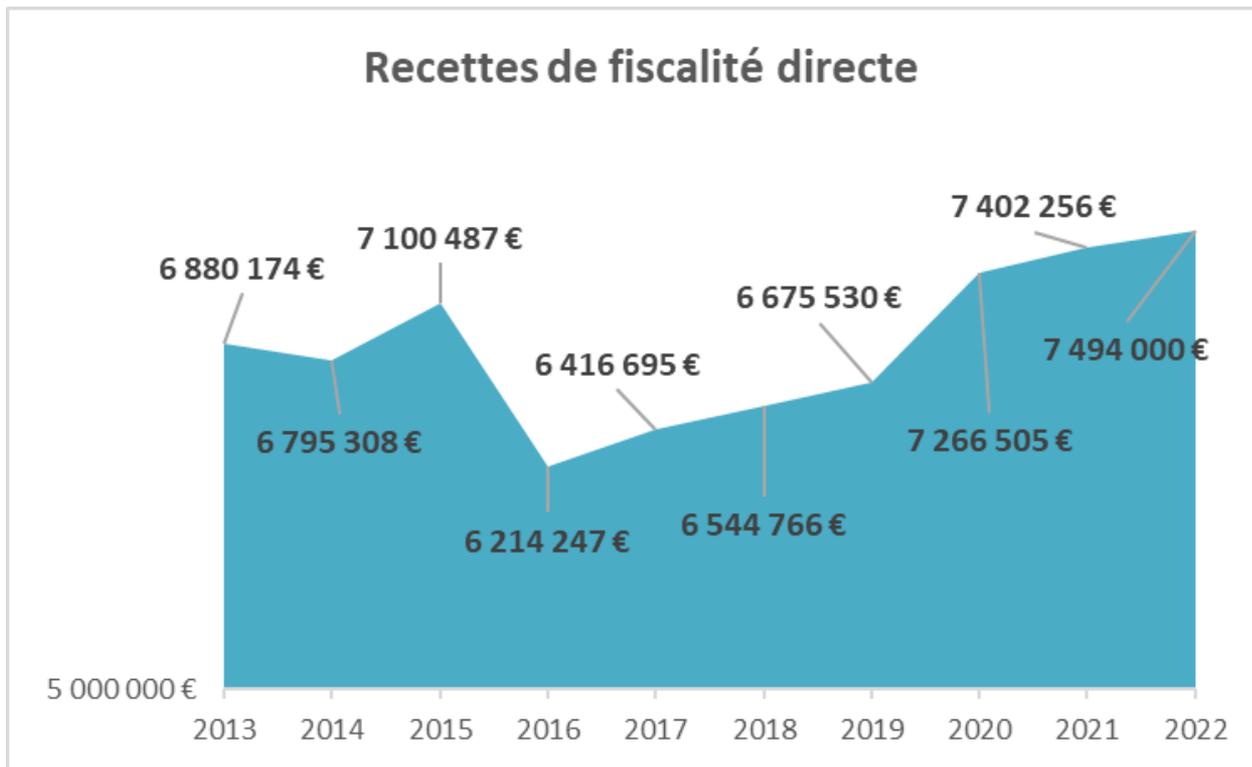
*Chiffres 2020

** Le taux de la taxe d'habitation ne peut plus être modifié et la Ville ne perçoit plus le produit de cette taxe.

- Un engagement à conserver des taux stables malgré un contexte défavorable à l'heure où de nombreuses collectivités revalorisent les taux de Taxes Foncières.
- Une maîtrise des taux qui s'exprime désormais uniquement sur la taxe foncière.

✓ Section de fonctionnement : les recettes

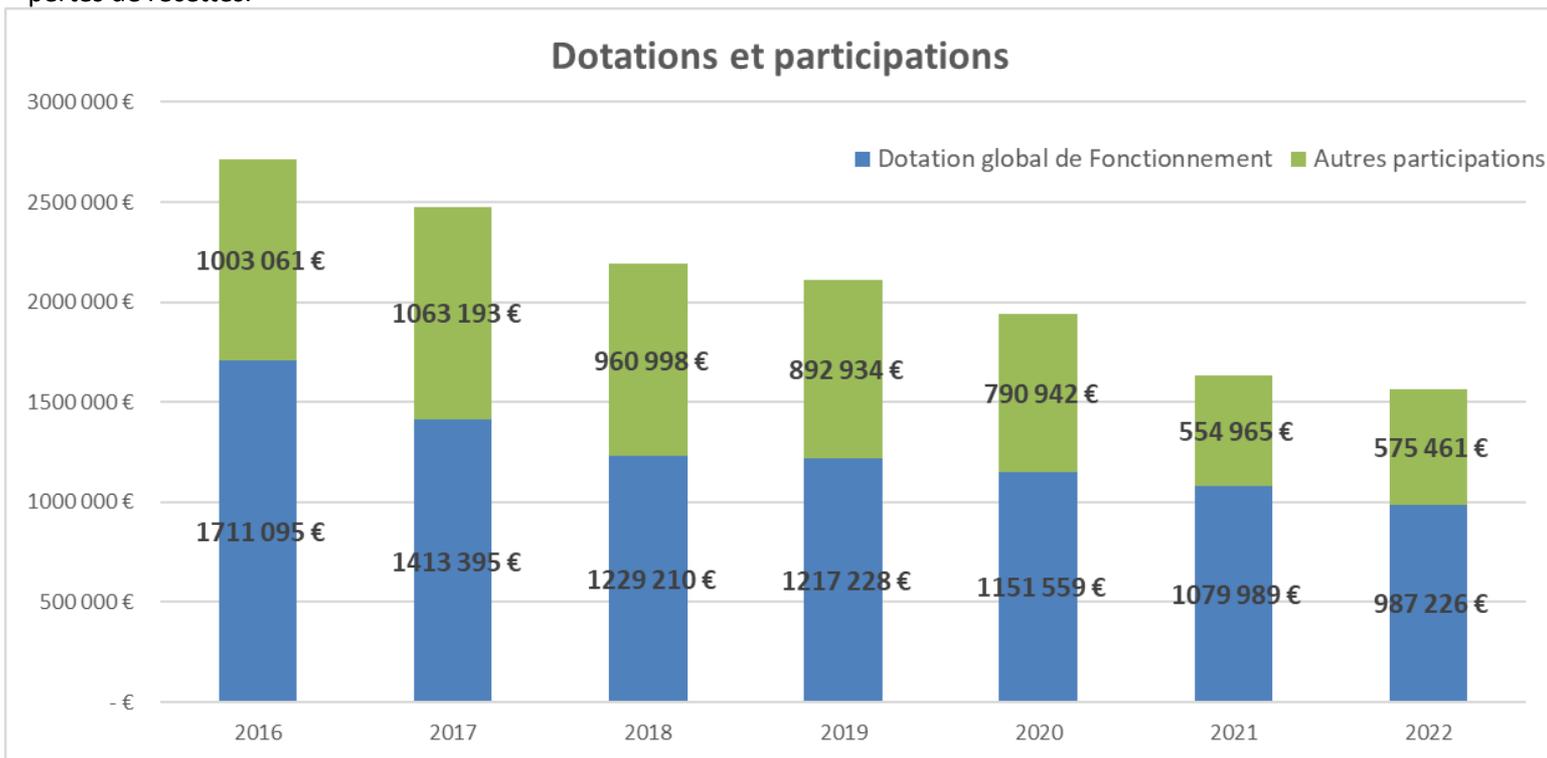
- ✓ Focus sur la fiscalité : des recettes en hausse modérée :
 - Dynamique des bases importantes en 2022 (+3,6% de revalorisation des bases en raison de l'inflation)



✓ Section de fonctionnement : les recettes

✓ Les dotations et participations : le constat d'une baisse continue

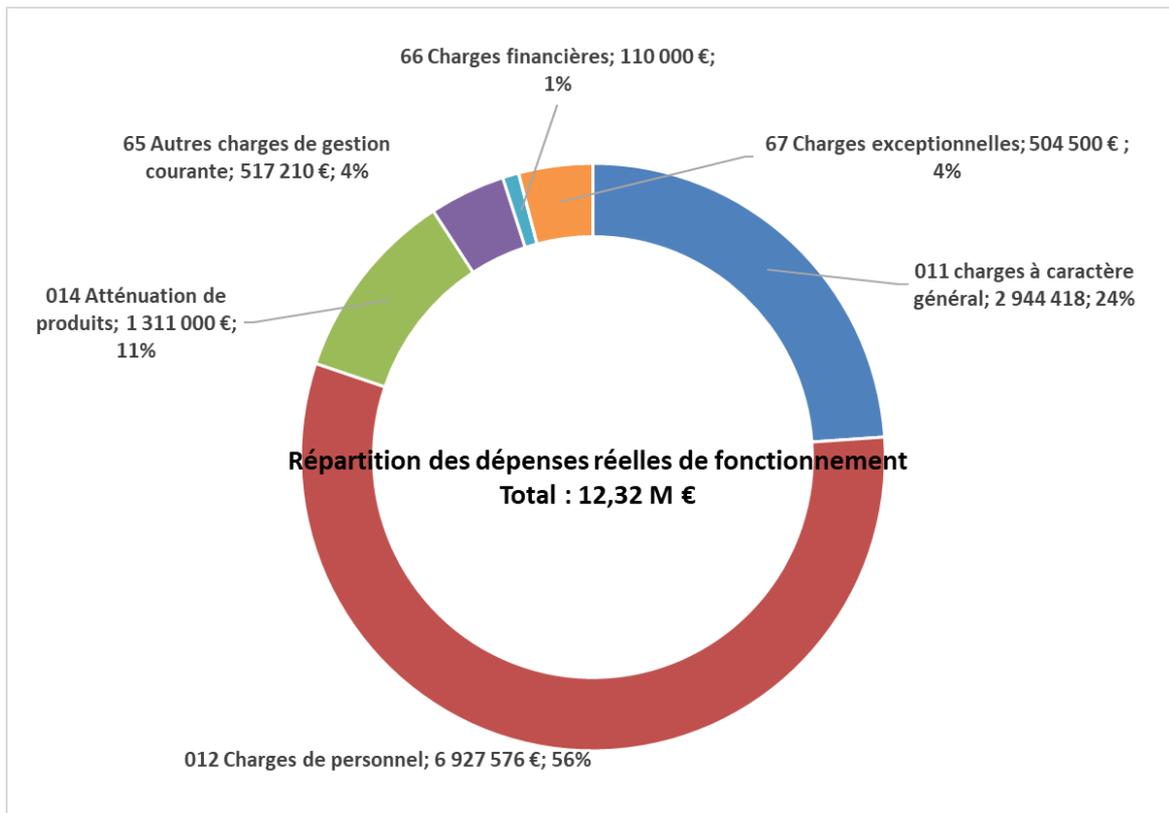
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est versée par l'Etat tandis que l'essentiel des autres participations concernent les aides de la CAF (pour les structures périscolaires et de petite enfance) et les compensations reversées par l'Etat pour des pertes de recettes.





Section de fonctionnement : les dépenses

✓ Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

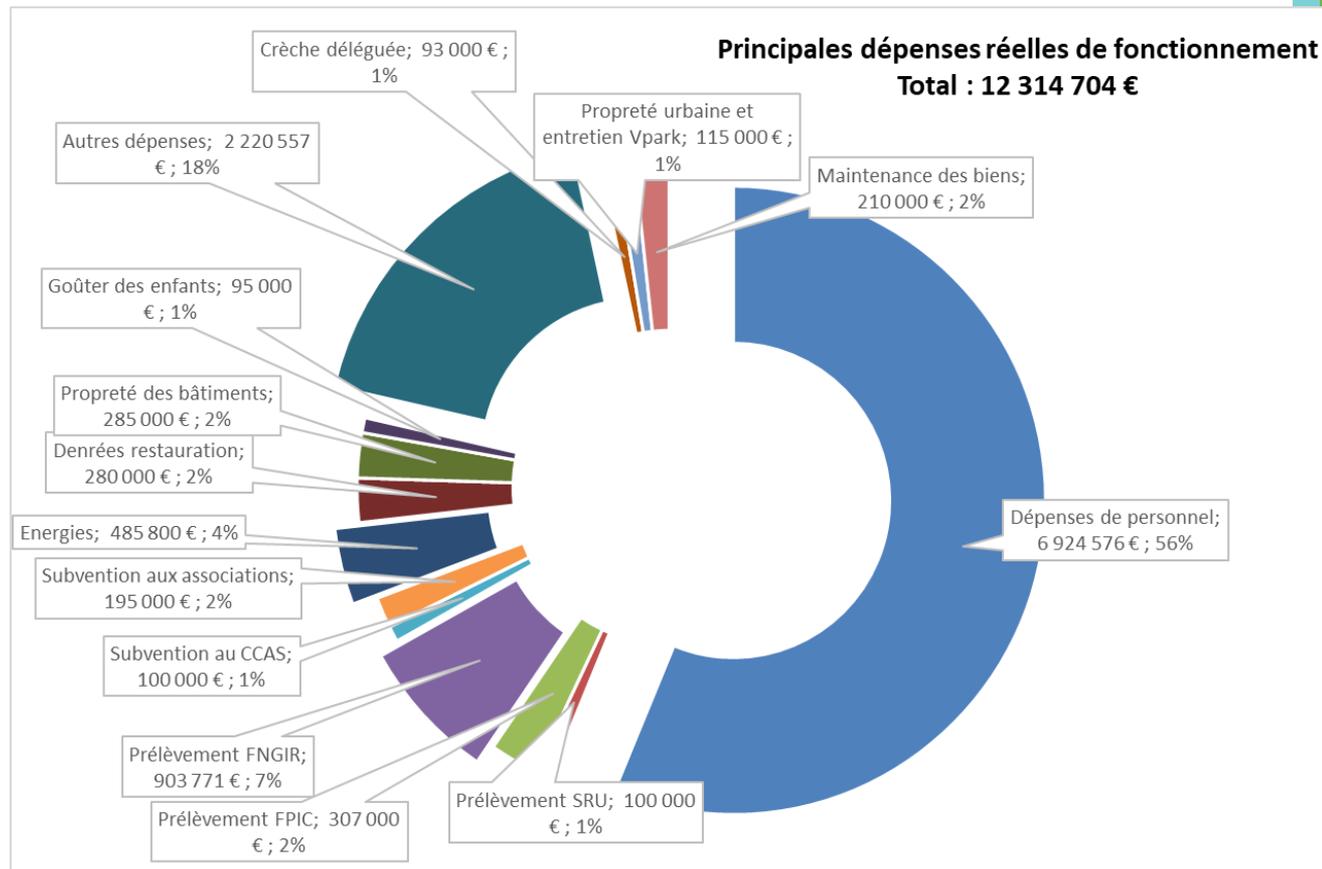


- Un volume de dépenses inférieur à la moyenne de la strate en réalisé (808€/habitant pour Villepreux contre 1 176 € pour la moyenne de la strate.
- Des atténuation de charge (reversement de recettes à d'autres communes) en augmentation et supérieurs à la DGF de la Ville : elles représentent 11 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

✓ Section de fonctionnement : les dépenses

- ✓ Volumes des Dépenses réelles de fonctionnement – présentation par type

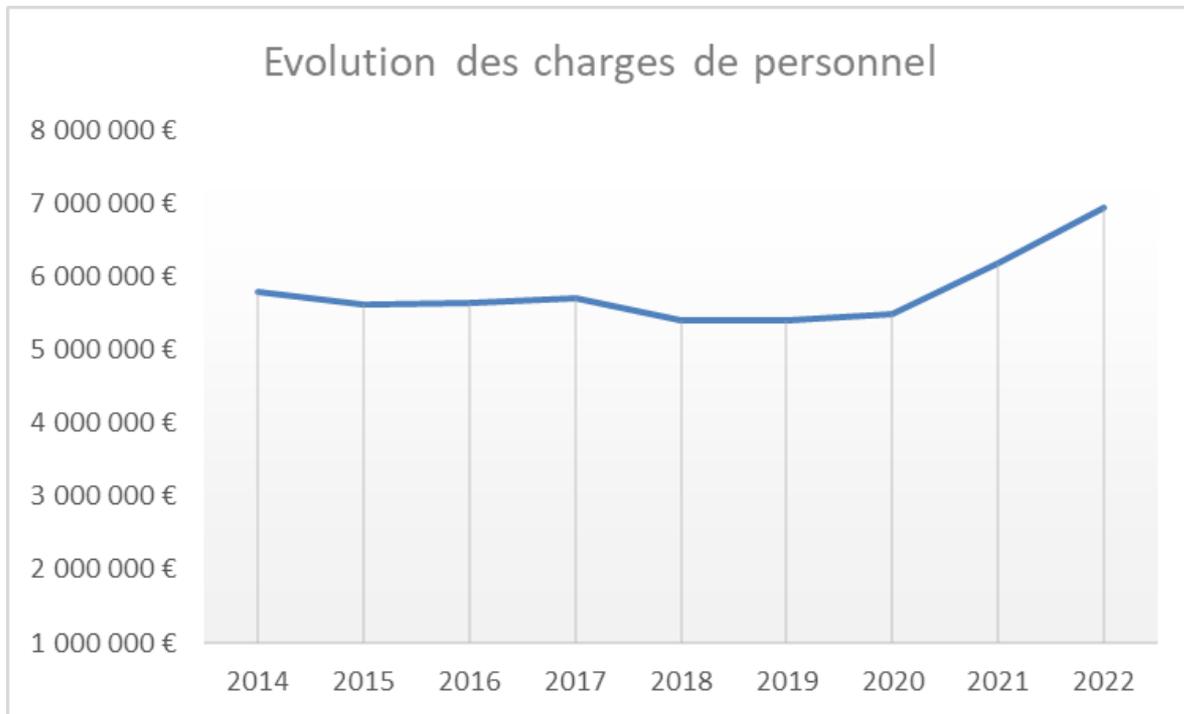
Dépenses réelles de fonctionnement :
représentent les dépenses récurrentes de la Ville nécessaire au fonctionnement du service public autres que les opérations d'ordre.





Section de fonctionnement : les dépenses

✓ Volumes des dépenses réelles de fonctionnement : évolution des dépenses de personnel



- Des dépenses de personnel en hausse mais en deçà des standards malgré une externalisation faible des service : 633 €/habitant à Villepreux = plus faible ratio des communes de SQY (exemples de communes de taille similaire : Voisins-le-Bretonneux : 772 €; Magny-les-Hameaux : 851 €).



Section de fonctionnement : les dépenses

✓ Volumes des dépenses réelles de fonctionnement : évolution des dépenses de personnel

L'année 2022 est marquée par des mesures menant à une augmentation de la masse salariale :

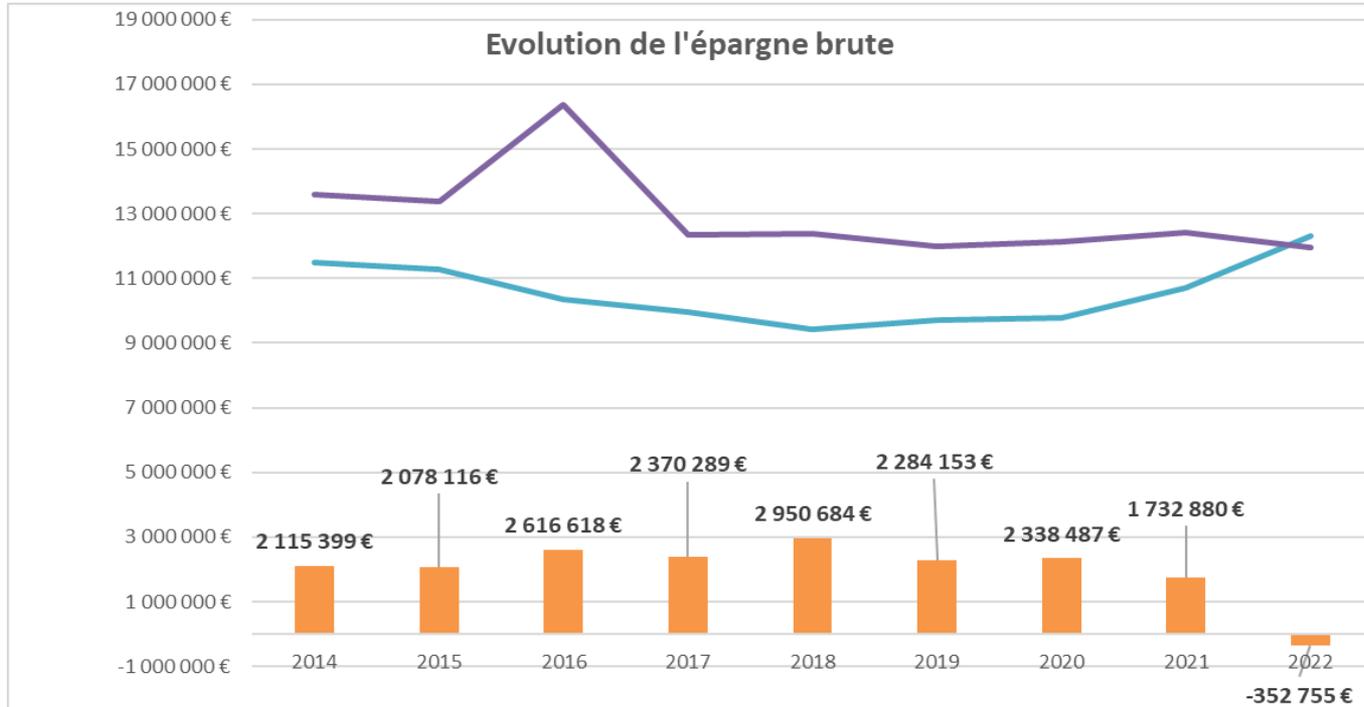
- la poursuite du dispositif national de revalorisation des carrières du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations),
- la répercussion des hausses du SMIC,
- La probable revalorisation du point d'indice,
- les avancements d'échelons et de grades,
- la prise en compte budgétaire de l'arrivée des agents arbitrées en 2021 et qui n'ont pesé que partiellement sur l'exercice budgétaire précédent,
- des créations de postes rendues nécessaires notamment par rétrocession des espaces publics du nouveau quartier dont la gestion (voirie, espaces verts, population...),
- L'année 2022 est également marquée par les échéances électorales qui auront lieu en deux fois deux tours.



Section de fonctionnement : l'épargne brute

✓ Evolution de l'épargne brute (budgété)

2022 : un élément conjoncturel pesant sur le résultat : 487K € d'annulation de titres (Hôtel d'Entreprise) – une inflation des prix impactant fortement le budget.





Section d'investissement: les dépenses

✓ Les principaux investissements

Volume des dépenses d'investissement prévu (budgété) sur 2022 : 8 872 250 €

Il doit être précisé que cette somme comprend l'intégralité des crédits des projets de la Maison des Arts et des vestiaires du Vpark mais que les crédits ne seront pas entièrement consommés dès 2022.

✓ Principaux investissements en coût :

Investissements en cours (soldes en cours de règlement) :

- Groupe scolaire des Hauts du Moulin : 343 000 €*
• Travaux restructuration de la cuisine centrale : 168 000 €*

- Remboursement capital de la dette : 537 000 €

Nota : l'encours de dette de la Ville est d'environ 2,9 M€, soit un taux d'endettement de 23% très inférieur au seuil d'alerte fixé à 100%.

*ces soldes correspondent aux règlements des différents lots et aux réserves qui restent à lever.

✓ Section d'investissement: les dépenses

✓ Les principaux investissements (suite)

Nouveaux investissements :

- Restructuration de Jacques Gillet en Maison des Arts Jacques Gillet : 3 200 000 €*
- Démolition et reconstruction des vestiaires du V park : 1 900 000 €*
- Réhabilitation des offices de restauration du Val Joyeux et de Gérard Philippe **: 500 000 €
- Acquisition de matériel numérique complémentaires pour les écoles : 45 000 €
- Mise en place d'alarmes à flashes lumineux dans les écoles : 56 000 €.
- Réfection des joints de la verrière de l'Hôtel de Ville : 21 000 €
- Reprise des peintures des couloirs de l'école J. Rostang : 36 000 €
- Kits de rafraîchissement des espaces extérieurs écoles G. Philippe et Marie Curie : 34 000 €
- Renouvellement et verdissement de la flotte auto : 117 000 €
- Modernisation éclairage de la salle de tennis de table du gymnase Mimoun (Led) : 27 400 €

* hors frais d'études également prévus au budget

** Ces travaux seront réalisés en 2023, en 2022 seuls les frais d'étude seront payés.

✓ Section d'investissement: les dépenses

✓ Les principaux investissements (suite)

Nouveaux investissements :

- Rénovations nécessaires à l'ouverture de la piscine : 107 000 €
- Plan Vélo: 50 000 €
- Silhouette de sécurité piétons : 21 000 €.
- Pose d'enrobée drainant autour des arbres dans les écoles (hors Thomas Pesquet) : 26 000 €
- Réfection du parvis de l'Hôtel de Ville : 10 000 €
- Réfection rue des Clayes et trottoirs rue de Chavenay : 120 000 €
- Réfection voirie rue Nagelmackers – rue des entrepreneurs : 404 000 €
- Renouvellement du patrimoine arboré : 35 000 €

- Une dépenses d'investissement particulière : subvention de surcharge foncière : 315 000 €



Section d'investissement: les recettes

✓ Les principales recettes

- Fonds de compensation de TVA : 500 000€
- Taxe d'aménagement : 30 000 €
- Subventions région pour la Maison des Arts : 500 000 €
- Subventions département pour les vestiaires du Vpark : 300 000 €
- Fonds de concours SQY – (voiries) : 380 995 €
- Résultat d'investissement 2021 (compte 001) : 1 449 264,40 €
- Virement de la section de fonctionnement : 4 507 503,18 euros

Partie 2 : le budget 2022 :
Des engagements aux actes

l'environnement, la jeunesse et l'inclusion du handicap





I- Transition écologique et développement durable

➤ « Nous engagerons des actions de bon sens, porteuses d'économies avec une vision et des objectifs de long terme. Notre ambition sera globale (alimentation et agriculture durable , économie verte, économie d'énergies, mobilités, valorisations du patrimoine bâti communal, biodiversité etc...) »

✓ Quelques actions déployées (et budgétées !) en 2022 :

- L'environnement :

- La mise en place de zones de biodiversité (tonte différenciée, nichoirs, hôtel à insectes...),
- Renouveler et augmenter le patrimoine arboré de la Ville,
- Achat de matériel électrique à l'usage des équipes des espaces verts (tondeuses, coupes fils...),
- Créations de vergers (côte de Paris et parc du Trianon) et d'un potager (RPA),
- Permettre aux Villepreusiens de réduire leurs déchets : poursuite de l'action poule attitude, poursuite du recyclage des masques, ramassage des ordures, exposition « pouvelle la vie ».



I- Transition écologique et développement durable

- Sensibiliser au développement durable : animation de la semaine du Développement Durable (ciné débats, conférence, village des mobilités...) et organisation d'éco rando, semaine européenne de réduction des déchets.
- Des mobilités plus vertes
 - Poursuite du déploiement d'un plan vélo afin de favoriser ce type de déplacements,
 - Renouvellement progressif du parc de véhicules municipaux.
- Une valorisation du patrimoine bâti
 - Suite à l'audit du patrimoine bâti achevé début 2022 : prioriser et engager certains travaux vertueux,
 - Moderniser l'éclairage des bâtiments municipaux et en réduire les consommations,
 - Création d'îlots de fraîcheur dans les cours de Marie Curie et Gérard Philippe.



II- Jeunesse

- *« La réussite éducative, le bien-être des enfants, leur offrir les meilleures conditions pour grandir, apprendre, s'épanouir sont autant de priorités au cœur de notre projet. Nous proposerons des actions concrètes pour promouvoir un environnement sain et durable, garantir la sécurité physique, morale et affective de nos enfants, soutenir les projets pédagogiques »*

- ✓ La commune poursuit le déploiement de moyens conséquents et ambitieux à destination des structures scolaires de la commune mais également des jeunes pour qu'ils continuent de s'épanouir sur notre territoire :

- Des moyens financiers en soutien des pratiques pédagogiques et en soutien aux projets :
 - **Augmentation** des dotations en fournitures, matériel pédagogique, transport...
 - Renouvellement du mobilier pour s'adapter aux pratiques pédagogiques innovantes,
 - Le renouvellement des jeux,
 - Soutien des projets des jeunes : dispositifs « Permis c'est permis », « Villepreux soutiens ses jeunes », aide au BAFA, Aide à la formation aux gestes de premier secours.
 - Sorties culturelles à destination des jeunes.
 - Soutien au civisme : remise de passeports civiques, cérémonies de remise des cartes électorales, valorisation/ promotion du SNU, JDC organisée à Villepreux en partenariat avec le Ministère des armées.



II- Jeunesse (suite)

- ✓ Poursuite des investissements en matière de numérique dans les écoles :
 - Achat complémentaires de classes mobiles pour les élémentaires : 45 000 €
 - Equipement numérique des classes à ouvrir en septembre 2022 : 10 000 €
 - Une enveloppe afin d'acquérir des applications pédagogiques à déployer sur les tablettes : 600 €

- ✓ La Ville investit également dans ses structures scolaires et petite enfance à travers des travaux réalisés en régie, mais également des investissements parmi lesquels :
 - Acquisition et installation de silhouettes de sécurité piéton aux abords des écoles : 21K €
 - Pose d'enrobés drainant autour des arbres dans les cours : 26K €
 - Poursuite de la modernisation des éclairages : 25K €
 - Reprise des peintures des circulations de Jean Rostang : 36K €
 - Amélioration de la sécurité des halls de Thomas Pesquet : 20K €
 - Acquisition et pose de rideaux occultants (Gérard Philippe et Val Joyeux) : 7K €
 - (Réhabilitation des offices du Val Joyeux et de Gérard Philippe : 500K € - travaux en 2023)





III- 2022 : année de l'inclusion du handicap

- ✓ Il a été souhaité de faire de 2022 année de défense d'une cause : celle de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le budget traduit cette volonté à travers de nouvelles dépenses et le renforcement de certaines :
 - Modification des alarmes incendies par l'ajout de flash lumineux (56K €),
 - Adaptation des voiries communales à la mobilité des PMR (enveloppe ADAP) environ 50 K €,
 - Installation de gardes corps et de rampes PMR au sein de l'école Gérard Philippe (4K €),
 - Fourniture de matériel destiné à accompagner les enfants en situation de handicap (2K €),
 - De nombreuses actions pédagogiques et événementielles visant à faciliter l'inclusion du handicap.



Merci de votre attention

